



Extrait du registre des délibérations

2021-6-23

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD-LIMOUSIN  
Préfecture  
024 474 007 52 - 20211208-2021\_6\_23-DE  
Reçu le 15/12/2021  
Département de la Dordogne  
Séance du 08 décembre 2021

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
La Coquille

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
05/11/2021

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 33  
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

**Mesdames** : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Patrick, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

**Absents et excusés et procurations** : DESSOLAS Frédéric (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente a donné pouvoir à Christine DEGLANE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), COUTURIER Pierre-Yves (absent), KARP Michel (absent)

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

**Assurance du personnel : renouvellement contrat CNP**

La collectivité avait souscrit depuis plusieurs années, auprès de la CNP, un contrat d'assurance relatif à la protection sociale des agents qui permet à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Le contrat d'assurance prend fin chaque année au 31 décembre.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge concernant la protection sociale des agents, en renouvelant le contrat CNP pour 2022**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat avec la CNP et la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Dordogne**

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021  
Le Président,

Michel AUGEIX

